



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

**PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE :
NOUVELLE CHARTE D'ENGAGEMENTS
DES COMMUNES
2020-2026**

**QUAND LES COMMUNES S'ENGAGENT
DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

DOSSIER DE PRESSE

JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

CONTACT PRESSE : Alexandra COUTURIER

06 09 60 16 38 / alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr



QUAND LES COMMUNES S'ENGAGENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2

Jeudi 16 décembre 2021, 17 communes signent avec la Métropole grenobloise une nouvelle charte d'engagements dans le Plan Climat Air Énergie métropolitain. Un document par lequel elles s'engagent à mener, d'ici 2026, de nombreuses actions participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de la qualité de l'air, à l'adaptation au réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité.

En 2005, Grenoble Alpes Métropole fut la première agglomération de France à élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat. 16 ans plus tard, la pertinence de cet engagement est plus que jamais évidente, et la réalité de ce qu'il a produit est désormais tangible. Une réalité illustrée de façon objective par les résultats obtenus notamment en matière de **baisse des gaz à effet de serre**, mais aussi par la récente labellisation du territoire au label « **Capitale verte européenne 2022** ». Un label qui tient tout autant à l'engagement des hommes et des femmes du territoire grenoblois qu'aux politiques publiques portées depuis par la Métropole et ses communes membres.

En 2020, la Métropole a adopté un nouveau Plan Climat Air Énergie (PCAE), plus ambitieux. Objectif : aller plus loin dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au réchauffement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la biodiversité. Une fois encore, l'action de la Métropole sera déterminante pour la suite, ayant entre ses mains les clés de nombreux domaines d'action. Mais l'atteinte des objectifs inscrits dans ce document passe aussi par une mobilisation forte des habitants et de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs.

À ce titre, les communes constituent des partenaires incontournables, non seulement par les actions qu'elles peuvent engager au nom de leurs compétences propres, mais aussi par le rôle de relais d'information qu'elles peuvent jouer, en tant qu'acteur de proximité, auprès des habitants et des entreprises de leur territoire.

Dans la foulée d'un nouveau PCAE, la Métropole a donc approuvé, le 20 novembre 2020 dernier, un nouveau cadre de mobilisation des communes, élaboré en concertation étroite avec elles : **une charte d'engagement 2020-2026 qui tranche avec les précédentes chartes proposées, en offrant un panorama plus vaste d'actions.**

Les 49 communes du territoire sont aujourd'hui invitées à ratifier cette charte qui engage fortement les communes : les municipalités signataires doivent en effet adopter, par délibération, un plan d'action concret et opérationnel, qui sera mis en œuvre sur le mandat.

Ces plans d'actions vont bien au-delà de la problématique "patrimoine et énergie" qui prévalait jusque-là, en s'ouvrant aux questions liées à l'adaptation au changement climatique, à la gestion des risques, à la végétalisation, l'eau, l'alimentation, les déchets, la qualité de l'air, etc.

Le plan d'action des communes s'appuie sur :

- **des actions "socles"**, sur lesquelles les communes s'engagent obligatoirement en signant la charte
- **des actions relevant de l'application des textes** récents et de documents de planification à portée réglementaire (PLUI principalement)
- **des actions "volontaires"**, choisies par les communes

À ce jour, 17 communes, représentant 335 000 habitants du territoire métropolitain (soit deux tiers de la population totale), s'engagent dans cette nouvelle charte :

Corenc, Echirolles, Gières, Grenoble, Meylan, Poizat, Pont-de-Claix, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, La Tronche, Varcis Allières et Risset, Vaulnaveys-Le-Haut, Venon et Vizille.

Toutes, et notamment les plus modestes qui ne disposent pas – ou peu – d'ingénierie sur le sujet, sont conseillées et accompagnées par l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec), missionnée par la Métropole. Une Métropole qui met elle-même ses services en appui et en suivi des actions des communes.

EN CHIFFRES : La nouvelle charte d'engagement 2020-2026

| | | |
|---|---|---|
| <p>17 PREMIÈRES COMMUNES signataires</p> | <p>278 ACTIONS DIFFÉRENTES proposées aux communes</p> | <p>140 ACTIONS EN MOYENNE par communes signataires</p> |
| <p>482 431 HABITANTS CONCERNÉS 75% des habitants de la Métropole</p> | <p>12 COMMUNES en préparation de leur plan d'actions</p> | <p>9 MOIS DE TRAVAIL préparatoires</p> |



LES COMMUNES S'ENGAGENT LES ACTIONS DANS LESQUELLES S'ENGAGENT VOLONTAIREMENT LES COMMUNES D'ICI 2026

Comme vu auparavant, outre les actions « socles » obligatoires et les actions relevant de textes réglementaires, les communes, peuvent s'engager volontairement dans un certain nombre d'actions parmi les 278 que propose la Métropole. Selon les communes, les actions socles ou réglementaires représentent entre un quart et la moitié du plan d'actions. Le reste étant constitué d'actions « volontaires », dont voici quelques exemples, et dans lesquelles de nombreuses communes s'engagent :

Adaptation au changement climatique et transition énergétique

- » Gestion différenciée des espaces verts et entretien favorable à la biodiversité
- » Nombreux projets de végétalisation ou de désimperméabilisation de l'espace public prévus, en particulier dans les cours d'école
- » Création de zones de fraîcheur, lieux refuges en période de canicule
- » Aides communales en complément des aides métropolitaines
- » Sensibilisation des habitants aux déplacements alternatifs à l'automobile individuelle

Valorisation des ressources du territoire

- » Soutien des producteurs locaux et des circuits courts
- » Mise en place de jardins partagés, potagers éducatifs ou ruchers collectifs

Mobilisation des acteurs, gouvernance interne, exemplarité

- » Remplacement de chaudières fioul
- » Mise en place d'une politique d'achat d'énergies
- » Recours à la location ou à l'autopartage
- » Partage de véhicules communaux
- » Démarche de labellisation Cit'ergie
- » Limitation de la publicité dans la commune



PETIT FLORILÈGE D'OPÉRATIONS MENÉES PAR LES COMMUNES EN 2020 ET 2021

ELLES L'ONT DÉJÀ FAIT

Depuis de nombreuses années, les communes du territoire sont mobilisées, notamment sur des rénovations énergétiques de bâtiments ou des achats de véhicules à faibles émissions. Quelques exemples concrets réalisés par les communes entre 2020 et 2021.

Corenc

- » Extinction de l'éclairage public de minuit à 5h
- » 80% de bio local pour les écoles

Echirolles

- » Centrale photovoltaïque sur l'Hôtel de Ville
- » Renouvellement des véhicules Ville et CCAS, objectif « 0 véhicule diesel en 2025 »

Gières

- » Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école René Cassin
- » Extinction de l'éclairage public entre 0h et 5h

Grenoble

- » Centrale photovoltaïque sur la Belle Electrique
- » Ecole à énergie positive Marianne Cohn (jardin pédagogique, , démarche poussée sur la qualité de l'air intérieur...)

Meylan

- » Création d'un marché de producteurs locaux
- » 100 arbres plantés par an

Poisat

- » Installation d'une chaudière bois à la mairie
- » Achat de 2 véhicules GNV en remplacement de 2 véhicules diesel et essence

Pont-de-Claix

- » Formation des agents des centres sociaux aux économies d'énergie, à la fabrication de produits ménagers
- » Aménagement de 24 parcelles de jardins familiaux

Saint-Barthélemy-De-Séchilienne

- » Réalisation d'un réseau de chaleur bois pour les bâtiments communaux
- » Aménagement d'un verger conservatoire pédagogique



Saint-Martin-d'Hères

- » Lutte alternative contre les moustiques tigres (100 nichoirs à oiseaux ou chauves-souris)
- » Sortie du fioul à 100% pour les bâtiments communaux

Saint-Martin-le-Vinoux

- » Rénovation-extension de l'école Lachal : construction en bois local, isolation et chaudière bois
- » Création d'un marché de producteurs locaux

Sassenage

- » Achat de 4 véhicules électriques (à la place de de véhicules Crit'Air 4 et 5)
- » Désimperméabilisation de la cour de l'école des Pies,

Seyssinet-Pariset :

- » Installation photovoltaïque de 110 m2 à la salle Vauban
- » Remplacement de deux véhicules Crit'air 4 par des véhicules électriques et d'un camion benne hors catégorie par un camion GNV

La Tronche

- » Achat d'un véhicule électrique et de deux véhicules au GNV, en remplacement de véhicules polluants
- » 4 parcs communaux labellisés Refuges LPO

Varces-Allières-et-Risset :

- » Installation d'une chaufferie bois alimentant 6 bâtiments publics
- » Réduction des horaires des éclairages publics, diminution des zones éclairées

Vaulnaveys-le-Haut :

- » Rénovation énergétique du bâtiment historique de l'école
- » Lancement d'un projet d'atlas de la biodiversité communale

Venon

- » Mise à la disposition des habitants d'un vélo à assistance électrique partagé
- » Livraisons groupées de paniers fermiers d'un producteur de Gières aux habitants

Vizille

- » Remplacement de la chaufferie fioul du Centre aéré par une pompe à chaleur réversible
- » Mise à disposition de locaux et soutien à l'association Chaînes de Vélo